

## PROCES-VERBAL

### DE PROCLAMATION D'ELUS SUITE AUX DEMISSIONS DE CONSEILLERS

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. René REVOL et de M. Jean-Pierre OLIVARES de leur poste de conseiller municipal, reçues par courrier du 01 avril 2026.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code général des Collectivités territoriales, la démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département. Ce qui a été fait par courriel daté du 02 avril 2026.

Pour les communes de 1000 habitants et plus, le remplacement suit les dispositions de l'article L.270 du Code électoral à savoir le remplacement automatique par le suivant de liste. Le candidat suivant sur la liste est appelé à remplacer l' élu démissionnaire.

Selon l'ordre de la liste déposée en Préfecture dans le cadre des élections municipales, les conseillers suivants ont été sollicités. Madame Sylvie COTTEUX ne souhaitant pas intégrer le conseil municipal, ce seront Monsieur Franck FIANDINO et Madame Delphine PLA qui siégeront en qualité de conseillers municipaux.

Fait pour valoir ce que de droit à Grabels le 07/04/2026

Le Maire,

Pascal HEYMES

